

Le 20 juin 2014 à 18 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. et Mmes MAUZÉ FAURIE SAUVION EICHERT SEUVE CLAUDE COUSAERT JOUGIER RABY PENOUTY SAURY PELLETIER BELLUTEAU ARNAUD ;

Absent(s) : MM. GERMAIN BALDACCHINO et Mme LAIN.

Excusés : Mmes CABALLÉ et BORDAGE

Pouvoir(s) : Mme CABALLÉ à Mme PENOUTY et Mme BORDAGE à M. RABY.

Secrétaire de séance : Mme BELLUTEAU ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 11 juin 2014 ;
- désigne Magali BELLUTEAU secrétaire de séance.

I- Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants (Voir procès verbal)

Le maire indique que tous les conseils municipaux de France doivent se réunir ce jour afin de désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui éliront le dimanche 28 septembre prochains les sénateurs.

Ces délégués (au nombre de 5) et leurs suppléants (au nombre de 3) sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Le maire précise que chaque liste de candidat doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, comme dans toutes les communes de plus de 1000 habitants.

Faute d'avoir reçu de candidatures, le maire propose de former une liste qui se nommerait « Gensac la Pallue en confiance », pour reprendre le nom de la liste majoritaire qui a été élue en mars et indique que d'autres listes de candidats, même incomplètes, peuvent encore se présenter.

Afin de bâtir sa liste, le maire suggère, comme cela s'est produit au début de la précédente mandature, de partir des huit premiers conseillers municipaux dans l'ordre du tableau issu des élections.

MM. FAURIE, EICHERT et JOUGIER souhaitant laisser leur place, trois conseillers peuvent se positionner.

Après discussions, la liste « Gensac la Pallue en confiance » se compose comme suit :

Bernard MAUZÉ, Claudine SAUVION, Bernard SEUVE, Jacqueline CLAUDE, Francis COUSAERT, Isabelle PENOUTY, Philippe RABY et Véronique PELLETIER.

Aucune autre liste ne se présentant au vote, le maire demande à chaque conseiller municipal de voter à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DESIGNE

- la liste « Gensac la Pallue en confiance » comme délégués et suppléants du conseil municipal, dans l'ordre de la liste des candidats annexée au procès verbal, le tout transmis à la Préfecture le jour même :

Titulaires : Bernard MAUZÉ, Claudine SAUVION, Bernard SEUVE, Jacqueline CLAUDE, Francis COUSAERT

Suppléants : Isabelle PENOUTY, Philippe RABY et Véronique PELLETIER

X- Questions diverses.

2- Travaux divers.

- Construction du skatepark : Isabelle ARNAUD demande où en est la commande du skatepark. Le maire répond qu'il reste à résoudre le problème des racines qui poussent au bord de l'aire goudronnée. Une solution devrait être trouvée dans les prochaines semaines.
- Plantations d'une haie : Isabelle PENOUTY souhaiterait que la question de la haie qui doit être plantée dans le cadre de l'accord avec l'entreprise Grey-Goose soit étudiée afin de procéder à des plantations à l'automne prochain. Le maire répond que ce travail pourrait être réalisé en commission. Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.